

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-4/02

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : AUTREUX Lydie

OBJET : Convention de partenariat entre l'UNICEF et le Département de Seine-et-Marne, portant l'appellation «Département Ami des Enfants, Partenaire de l'UNICEF».

Début 2009, un accord de partenariat « pour l'enfance et la jeunesse » a été conclu entre l'UNICEF-France et le Département de Seine-et-Marne. Après plusieurs mois de partenariat et d'échanges fructueux et au vu des activités déjà menées, les parties ont jugé opportun de conclure une nouvelle convention, accordant au Département de Seine-et-Marne l'appellation « Département Ami des Enfants, Partenaire de l'UNICEF ». Cette appellation est nouvelle et inédite pour un département français ; elle engage les partenaires pour trois ans dans des actions en faveur de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et de la solidarité internationale.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la convention signée le 8 janvier 2008 entre l'UNICEF-France et l'Assemblée des Départements de France fixant leur modalités de collaboration,

VU la convention signée le 3 mars 2009 entre l'UNICEF-France et le Département de Seine-et-Marne, « partenaires pour l'enfance et la jeunesse »,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

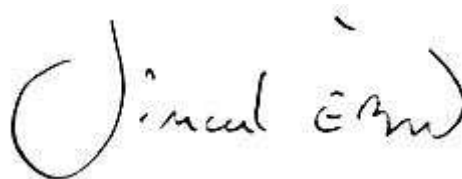
Article 1 : La délibération du Conseil général n°4/01 en date du 30 janvier 2009 est rapportée et la convention signée le 3 mars 2009 entre le Département et l'UNICEF-France, « partenaires pour l'enfance et la jeunesse », est résiliée.

Article 2 : D'approuver le projet de convention entre UNICEF-France et le Département de Seine-et-Marne, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : D'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ